

# Chal'infos

Le journal d'actualités de la mairie de Chaleins

## EDITO

de Lucien Molines, maire



L'été se profile.

Ce deuxième trimestre est aussi le moment de la mise en place du budget, avec l'élaboration de projets à venir et la définition des priorités.

En premier lieu, l'école avec un bâtiment préfabriqué supplémentaire pour accueillir la neuvième classe.

Des sanitaires pour les maternelles sont prévus pour répondre à cette augmentation d'enfants.

Une rentrée scolaire qui s'annonce avec 228 écoliers. La cantine va être impactée par cette situation, ainsi que le personnel communal.

Une réunion de coordination est planifiée avec les différents intervenants au sein de l'école.

Il subsiste à ce jour, une incertitude sur le nombre des enfants à scolariser, avec la construction des trois immeubles au « champ de Belleville ».

J'ai pris contact avec le bailleur Dynacité, afin d'anticiper le nombre d'enfants susceptibles de venir à l'école à partir de la rentrée 2025.

Ces bâtiments doivent être livrés mi-janvier.

Un parking sera réalisé sur le terrain qui jouxte la salle polyvalente et une réflexion est à l'étude pour l'aménagement de ce dernier avec une vocation loisirs et sports, ce terrain étant classé au PLU en zone UL.

Le fleurissement du village est également prévu, ce qui donnera un aspect plus accueillant à notre commune.

La réalisation d'une micro crèche « la maison de Pilou » va se concrétiser rapidement. Les plans sont établis et la transaction pour le terrain également.

A déplorer, des incivilités récurrentes, d'où une nouvelle demande à la gendarmerie pour la mise en place de nouvelles formations pour les voisins vigilants.

Un changement aussi au marché : Gilles Perriaud, faisant valoir ses droits à la retraite, a trouvé un remplaçant, qui comme le nouveau fromager s'intègre bien à notre village.

La fin de l'année scolaire est proche et pour les adultes ce sont bientôt les vacances. Je vous souhaite donc un bel été et de bonnes vacances.

Très cordialement.

## Grand nettoyage de printemps !

Dimanche 23 Juin, le Conseil Municipal des Jeunes a profité d'un temps plus clément pour faire le nettoyage du village.

17 personnes motivées, armées de gants, sacs poubelles et de pinces ont arpenté le centre du village et la zone industrielle pour ramasser les déchets.

**Résultat : 15,300kg collectés en 1h !**

Nous remercions le SMIDOM pour le prêt de matériel et tenons à féliciter chaleureusement les enfants et parents présents pour cette matinée.

## Kermesse de l'école : sous le signe de la convivialité !

La traditionnelle fête de l'école s'est tenue le samedi 22 juin dernier. La météo incertaine a justifié un repli dans la salle polyvalente qui n'a en rien entaché ce beau moment de partage.

Après le spectacle des enfants, les futurs élèves de 6ème se sont vus offrir des calculettes qui leur seront bien utiles l'année prochaine !

Puis parents et enfants se sont retrouvés autour de nombreux jeux et animations proposés par le sou des écoles . Une belle réussite !

## L'ECHO DES COMMERCES

Coiffeur : du 29/07 au 19/08 inclus

Manufacture des pains : du 5/08 au 26/08

Boucherie Dupont : du 4/08 au 26/08

Primeurs : absent les dimanches 11, 18 et 25

août - reprise du marché le dim. 1er septembre

La Boulerie : 17/08 à 12h au 13/09 à 9h

Potager d'Ouroux : Ouvert tout l'été

Mairie : du 12 au 18 août

## AGENDA

- 2 Septembre : Rentrée Scolaire
- 8 Septembre : Forum des Associations
- 21 et 22 Septembre : Journées du Patrimoine
- 27 septembre : Bal de rentrée du Comité des fêtes
- 13 décembre : Marché de Noël

# NOS AMIS LES ANIMAUX

## Déjections et divagations canines

Comme chaque année, nous constatons sur la commune une divagation des animaux (chats et chiens). Nous vous rappelons que la divagation des animaux est strictement interdite pour des raisons sanitaires et sécuritaires. Il est demandé aux propriétaires de faire le nécessaire pour que leurs compagnons à quatre pattes ne puissent pas s'échapper de leur propriété.

Si vous repérez un animal errant, nous vous conseillons de contacter la SPA pour que ces derniers viennent récupérer l'animal. L'ensemble des frais est à la charge du propriétaire de l'animal (pour le déplacement et l'occupation d'un box). La divagation des animaux entraîne forcément des déjections non ramassées.

Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des chiens. Il s'agit d'une obligation. La loi est très claire : tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Le conseil Municipal des Jeunes a pu constater que, sur le parking de la mairie, les gens ne ramassaient pas. Une action a été menée. Ils ont bombé l'ensemble de déjections abandonnées et posé des affiches. Cette action ciblée a été une réussite.

Il vous remercie de votre effort.

L'amende pour déjection canine est fixée à 35 €. Une amende de 38 euros est prévue pour la divagation des chiens et de 150 euros quand il s'agit de chiens de 1ère ou 2ème catégorie.

Un dernier rappel, vos animaux ont l'obligation d'être pucés pour qu'on puisse les identifier le plus rapidement possible.

**LUI NE PEUT PAS RAMASSER...  
VOUS OUI !**



**UN BON MAITRE, CITOYEN,  
RAMASSE LES DÉJECTIONS  
DE SON CHIEN !**

## DÉCHÈTERIE

### CALENDRIER 2024

#### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET HORAIRES DÉCHÈTERIES

#### HORAIRES DÉCHÈTERIES

Francheleins - Saint Etienne sur Chalaronne  
Saint Jean sur Veyle - Vonnas.

**Du 1er avril au 31 octobre**

(hors juillet-août)

Lundi-mardi-jeudi : 14h à 18h

Mercredi-vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Samedi : 9h à 13h et 14h à 18h

Dimanche : 9h à 12h (Vonnas et Francheleins)

**Du 1er juillet au 31 août**

Du lundi au samedi : 7h00 à 13h00

Dimanche : 9h à 12h (Vonnas et Francheleins)

**Du 1er novembre au 31 mars**

Lundi-mardi-jeudi - vendredi : 14h à 17h

Mercredi-samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Dimanche : fermée

 Jours de collecte des ordures ménagères

Collecte les jours fériés sauf :

1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

### COMMUNE DE CHALEINS

Smidom  
voie solon

Juliet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S		31 J		31 M

## Mairie de Chaleins

Place de la mairie

01480 Chaleins

Tél : 04 74 67 83 07

Courriel : [accueil@chaleins.fr](mailto:accueil@chaleins.fr)

Site web : [www.chaleins.fr](http://www.chaleins.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechaleins/>

### Newsletter de la mairie de Chaleins

Juillet 2024

Imprimée en 850 exemplaires

Directeur de la publication : Lucien Molines

Comité de rédaction : la commission communication composée de Nolwen Sez nec, Stéphanie Demeaux, Raymond Flandin, Marc-Antoine Santiago et Sylvianne Giraud.